

Conseil spécialisé Ruminants et Equidés

06 juin 2013

Dispositif FAM d'aide à l'acquisition de matériel de lecture des boucles électroniques.



Dispositif d'aide de FranceAgriMer en équipement de matériel de lecture des boucles électroniques et équipements associés.

FranceAgriMer

Dispositif d'aide de FranceAgriMer relatif à l'équipement en **matériel de lecture des boucles électroniques** et équipements associés à destination des :

- - **organisations de producteurs et des entreprises de négoce de la filière ovine** disposant de centres de rassemblement et/ou délégataires.
- - **centres de production de semences et des centres d'élevage** et stations de contrôle individuel de la filière ovine.
- - **entreprises d'abattages d'animaux de boucherie abattant des ovins** ou des caprins, bénéficiant d'un agrément sanitaire et situées en France Métropolitaine

Dispositif d'aide de FranceAgriMer en équipement de matériel de lecture des boucles électroniques et équipements associés.

FranceAgriMer

- Ce projet de décision fait suite aux deux décisions qui s'appliquaient jusqu'au 31 décembre 2012 pour soutenir l'équipement en matériel de lecture des boucles électroniques pour l'identification ovine:
- décision SEM 2012/29 du 29 juin 2012 pour les opérateurs de la génétique et de la mise en marché.
- décision SEM 2012/34 du 18 juillet 2012 pour les abatteurs.

ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

• 3

Dispositif d'aide de FranceAgriMer en équipement de matériel de lecture des boucles électroniques et équipements associés.

FranceAgriMer

Assiette et taux d'aide:

L'aide est attribuée sous la forme d'une subvention et calculée au prorata des dépenses éligibles effectuées par l'entreprise.

Cette aide est attribuée dans le cadre du règlement de minimis
Elle est égale, selon la taille de l'entreprise, à un % du montant hors taxe des dépenses :

- 30% maximum des dépenses éligibles pour les PME .
- 20% maximum des dépenses éligibles pour les entreprises de taille intermédiaire.
- 10% maximum des dépenses éligibles pour les grandes entreprises.

ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

• 4

Investissement éligibles:

Achat à l'état neuf de :

- ❖ l'achat à l'état neuf de matériels de lecture de boucles électroniques, de stockage et de traitement des données (par exemple lecteurs mobiles, lecteurs fixes, lecteurs avec pesée, tunnels, PDA, ordinateurs portables, logiciels spécifiques...),
- ❖ les équipements de contention spécifiques nécessaires aux manipulations pour la lecture de l'identification.

Bilan des 2 décisions précédentes (Sem 2012/29 et Sem 2012/34)

21 dossiers instruits ou en cours d'instruction

(13 sud-ouest, 3 Auvergne limousin, 5 Poitou-Charentes, Bourgogne, Picardie, Rhône-Alpes) :

✓ 12 dossiers d'organismes liés à la génétique

dont 8 concernent des centres d'élevage et de collecte de semence et 4 concernent des OS ou centre de testage.

Les investissements sont en moyenne de 13 000 € (1 500 € à 30 000 €)

✓ 4 dossiers d'organisations de producteurs,

Les investissements sont en moyenne de 15 000 € (5 000 € à 20 000€)

✓ 4 dossiers d'entreprises de négoce,

Les investissements sont en moyenne de 25 000€ (2 000 € à 80 000 €)

✓ 1 abattoir

L'investissement était de 2000€.

MERCI pour votre écoute

